



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 14 heures 30, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Carine BLANC, Présidente Comité Technique.

Outre la Présidente, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

TERRISSE Michel	Vice-Président - Titulaire
CHUDZIKIEWICZ Pascale	Conseillère Communautaire - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE Valérie	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GROS Christian	Président de la CCSC - Titulaire
BERNAL Fulgencio	Vice-Président - Titulaire
FERRARO Sylvaine	Vice-Présidente - Titulaire
BERARD Jean	Vice-Président - Suppléant
PERRAND Michel	Vice-Président - Suppléant
MOSSE Frédéric	Vice-Président – Suppléant
VERNHES Aurélie	Conseillère Communautaire - Suppléante
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale et Financière
GENOT Marie-Anne	Directrice Management et Ressources Humaines
LINAGE Murielle	Directrice des Services Techniques
MIKOLAJCZAK Grégory	Directeur Aménagement et des Travaux
MASSARD Delphine	Responsable des Ressources Humaines



Madame Carine BLANC remercie les personnes présentes et après avoir constaté le respect des règles de quorum, Madame Carine BLANC, Présidente, débute le Comité Technique.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Carine BLANC, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ se propose pour le collège des élus, et **Madame Valérie DOLADILLE** pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjointe pour cette séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 29/04/2021

- **Carine BLANC, Présidente** : Fait état du compte rendu du Comité Technique du 29 avril 2021, et demande à l'assemblée s'il y a des remarques, ou des modifications à apporter.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Précise que pour les Lignes Directrices de Gestion, les grades, filières et fonctions ne sont pas stipulés.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond que l'observation est prise en compte.
- **Carine BLANC, Présidente** : Soumet au vote.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°1 : PLAN D' ACTIONS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

- **Carine BLANC, Présidente** : Précise qu'il s'agit du plan d'action envisagé par la collectivité et que l'échéance est extrêmement urgente. Sollicite les remarques s'il y en a et informe que le but est de sortir aujourd'hui du Comité Technique avec des éléments arrêtés. Donne la parole à Madame Marie-Anne GENOT.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Précise que la Communauté de Communes a reçu un rappel (avant mise en demeure) de la Préfecture portant sur l'obligation de réaliser le plan d'action avant le 21/06/2021 (sous peine de pénalités). Elle présente le plan d'action sur l'égalité professionnelle femme-hommes et



informe qu'il s'organise en deux parties. La première expose l'état des lieux, Il en ressort que la collectivité est représentée par une majorité d'hommes (filière technique), cependant une nuance apparaît pour les postes à responsabilité qui sont majoritairement occupés par des femmes. La tendance pour les départs à la retraite des femmes est plus tardive en raison de choix familiaux (temps partiel, etc...). La seconde partie fait état des actions proposées organisées en quatre axes, pour les 3 années à venir.

Mme GENOT présente les actions proposées pour chaque axe avec les dispositions à réaliser. Elle indique que le plan sera évalué chaque année sur la mise en œuvre des mesures (niveau de réalisation et effets).

- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a des propositions, ou des remarques. Soumets à l'avis du Comité Technique

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°2 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Carine BLANC, Présidente** : Demande à Madame Marie-Anne GENOT de présenter le rapport n°2.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que la Communauté de Communes souhaite accompagner les jeunes dans leur formation. Fait état du rapport.
- **Sébastien TOCHOU (UNSA)** : Demande si une prime sera allouée aux agents de terrain qui formeront les jeunes apprentis.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Prend en compte la question pour la soumettre aux élus, effectivement une prime pourrait être accordée aux tuteurs qui doivent avoir le même niveau de formation que l'alternant.
- **Sébastien TOCHOU (UNSA)** : Souhaite préciser sa demande : une prime sera-t-elle accordée aux agents qui prennent en charge le jeune dès le matin ainsi que toute la journée. Précise qu'au quotidien il convient de distinguer le tuteur et le formateur.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Indique qu'il convient d'accompagner les jeunes jusqu'au bout de leur formation. Informe qu'auparavant certains tuteurs avaient plusieurs jeunes en tutorat et percevaient une prime, mais n'accompagnaient pas les jeunes qui se retrouvaient en difficultés à la fin de leur apprentissage et sans emploi.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que le but est que la Fonction Publique Territoriale accompagne les jeunes dans leur formation diplômante car il est parfois difficile aux jeunes de trouver un tuteur auprès de artisans.
- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que la Fonction Publique doit être un tremplin pour les jeunes dans leur formation. Si à la fin du contrat d'apprentissage, la collectivité est satisfaite du jeune et qu'un besoin se fait ressentir, il peut être envisagé de le stagiairiser. Rappelle que les tuteurs ont des engagements qu'ils doivent respecter.



- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande si la collectivité a déjà des pistes pour les 4 postes créés.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond par la négative, la délibération étant prévue pour le conseil communautaire du 28 juin. Il est prévu 2 postes plutôt pour les centres techniques communautaires de niveau CAP, BP, Bac Professionnel et deux postes pour des études supérieures de type BTS, Licence, Master.
- **Carine BLANC, Présidente** : Sollicite l'avis des membres du Comité Technique.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°3 : DEVELOPPEMENT GEOLOCALISATION PARC VEHICULE

- **Carine BLANC, Présidente** : Demande à Madame Murielle LINAGE de présenter le rapport.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Présente le rapport et précise que cette action s'inscrit dans la continuité du déploiement de la géolocalisation sur les véhicules des services techniques comme cela a déjà été décidé en 2019 sur les bennes à ordures ménagères.
- **Michel TERRISSE, Vice-Président** : Demande des précisions quant à la correspondance géolocalisation et baisse des assurances.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Indique que les textes prévoient, dans le cadre de la géolocalisation une baisse des cotisations assurance. De plus, en cas de sinistre, il sera possible de vérifier où se trouvait le véhicule et de gérer au mieux les contentieux. La géolocalisation permet aussi de répondre au plus près des demandes des administrés et de signaler les dépôts sauvages.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande pourquoi les véhicules des services techniques vont être équipés et pas les véhicules de service ou de fonction. Indique qu'il y a deux poids, deux mesures au sein de la Communauté de Communes.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Précise qu'il ne s'agit pas d'une mesure de « flicage », mais d'efficacité de l'activité avec pour objectif de faciliter le travail des agents. Les agents sont dotés d'une tablette qui va leur permettre d'effectuer des signalements divers (dépôts sauvages, etc...).
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande si une formation est prévue comme cela a été fait auprès des agents du service des ordures ménagères.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Répond par l'affirmative.



- **Carine BLANC, Présidente** : Rappelle que l'objectif est de protéger les agents et pour se protéger vis-à-vis des assurances et des attaques.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Informe que cet outil permettra, lors de la prise de fonction de nouveaux agents, de les diriger sur le parcours à effectuer. De plus lors de dépôts sauvages, les agents auront une facilité d'avertissement (un « clique » sur l'icône de la tablette qui va géolocaliser le site et générer de manière automatique un rapport).
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a des observations et soumet à avis.

1 AVIS DEFAVORABLE

RAPPORT N°4 : JOURNEE DE SOLIDARITE

- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que ce rapport est présenté afin de solliciter un avis et de solliciter des propositions de la part des membres du Comité Technique. La Communauté de Commune est ouverte à la discussion.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique qu'elle est satisfaite que la discussion soit ouverte et possible sur cette thématique.
- **Carine BLANC, Présidente** : Précise qu'en terme de facilité de gestion, il semble intéressant de prendre en compte le jour du lundi de Pentecôte car certains agents travaillent déjà (CTC, OTI).
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que la circulaire ne propose pas une multitude de propositions (3 propositions possibles).
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que les écoles sont fermées le lundi de Pentecôte car il est redevenu un jour férié. Si on se positionne au niveau des parents, cela peut être problématique.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que l'agent aura toujours la possibilité de poser un jour de congé annuel, récupération ou ARTT (dans le cas si le dispositif est arrêté).
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que dans l'hypothèse où en 2022 des ARTT seraient attribués aux agents, l'UNSA propose d'enlever un jour ARTT et de laisser les services fermés comme actuellement. Rappelle également la difficulté de respecter les 50% de l'effectif dans un même service qui serait composé de nombreux parents.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe qu'il serait plus judicieux pour le service public, dans le cadre d'une gestion uniforme et équitable, d'arrêter une date pour la journée de solidarité qui soit identique pour tous. Précise à titre d'information qu'aujourd'hui cette journée est travaillée par des agents de



l'OTI et des CTC. Pour les agents CTC, cela représente 295 heures supplémentaires rémunérées, soit 6 000 €.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Propose de réaliser un sondage auprès des agents, comme cela s'est déjà fait auparavant. Chacun se pliera à la majorité.
- **Mme GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Rappelle que le travail en cours sur les 1607 heures permettra de soumettre les propositions aux élus avec les tendances des souhaits des agents.

QUESTIONS DIVERSES

- **Carine BLANC, Présidente** : Propose de passer aux questions diverses transmises par l'UNSA.

Question 1 : Comment sont calculées les primes salissures au passage du RIFSEEP ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que le Président s'est engagé sur un contrôle du RIFSEEP. Ce contrôle a été réalisé pour tous les agents (254). Il ressort que 94 agents de la CCSC (tout service et pas exclusivement CTC) vont bénéficier d'un correctif en leur faveur. L'actualisation s'effectuera en juillet 2021 et la rétroactivité en deux temps : juillet 2021 (01/01/21 au 30/06/2021) et février 2022 (année 2020). Les agents concernés seront informés par courrier avec leur bulletin de paie de juin 2021. Une information aux responsables a été transmise.

Question 2 : Pour les agents issus de la CCPRO avec un « faux 13^{ème} mois » versé avant le RIFSEEP sous forme « d'IEMP Exceptionnelle » et mensualisé maintenant, pouvez-vous confirmer que le montant évoluera bien en fonction de l'évolution de carrière comme un vrai 13^{ème} mois ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Précise qu'il ne s'agit pas que des agents issus de la CCPRO, mais de tous les agents. Le montant évoluera bien chaque année. Le versement mensuel est réajusté au 1^{er} janvier de l'année suivante, cela n'a pas été fait en 2021, cela sera fait en janvier 2022.

Question 2 bis : Ce montant est-il englobé dans l'IFSE de maintien ? Ce qui du coup pénaliserait encore plus les agents pour l'attribution du CIA ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Oui le montant est englobé dans l'IFSE maintien et les agents ne sont pas pénalisés.
- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale et Financière** : Précise que dans le tableau du RIFSEEP il y a 4 colonnes : la cotation, les travaux salissants, le maintien qui est divisé en 2 colonnes (faux 13^{ème} mois et maintien).



- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que cette information n'a pas été transmise jusqu'alors et remercie de la précision.

Question 3 : Suite à la mise en place des cotations, un total de points a été attribué à chaque agent. Quel est le mode de calcul mis en place pour convertir les points en euros et ainsi mettre une partie du montant de leurs primes acquises dans l'IFSE et la différence dans le maintien ?

- **Carine BLANC, Présidente** : La Communauté de Communes a observé un déficit d'information des services auprès de leurs agents, de fait une communication est prévue en septembre auprès des directeurs et chefs de service (pour transmission par service aux agents) et une communication aux élus est prévue sur le même principe.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : La question est la suivante : 1 point = 1 euro ? Comment savoir combien représente le nombre de points en euros ?
- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que tout sera expliqué pendant les réunions de septembre. De nouveaux arrêtés vont être mis en place dès le 1^{er} juillet (et fiche de paye complétée), cela permettra de distinguer la cotation, les travaux salissants et le maintien.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Informe que certains agents demandent leur cotation.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que cela est possible de manière individuelle auprès du responsable du service de l'agent. Précise que la réunion de septembre (communication RIFSEEP) a pour objectif d'informer au plus juste tous les supérieurs hiérarchiques (directeurs, chefs de service, responsable CTC) sur l'organisation du salaire (comment ça marche ?) et la cotation (à quoi ça ressemble et comment ça marche ?) et que chaque responsable aura pour responsabilité de renseigner correctement chaque agent. Elle rappelle que la cotation est effectuée par le chef de service pour chaque agent, la DMRH exécute la cotation mais ne la décide pas.

Question 4 : NBI Pourquoi certains agents d'un même service ne perçoivent pas tous une NBI équivalente ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Indique ce que point sera à traiter hors CT sur rendez-vous avec le syndicat car pour y répondre plus d'éléments sont nécessaires. Rappelle que le même service n'induit pas la même fonction et donc la même NBI.



Proposition de la Présidente :

Mme BLANC, Présidente, propose que des rendez-vous soient organisés avec les organisations syndicales (tous les 2 mois) hors Comités Techniques afin de faciliter le dialogue social et de pouvoir échanger sur des sujets en cours ou à venir et des situations individuelles ou collectives.

Ces rendez-vous auraient lieu pour chaque syndicat avec elle-même et la DMRH. Cela pourrait débiter en septembre, une proposition de date sera transmise aux 2 organisations.

Les syndicats y sont favorables.

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES TECHNIQUES

- Le 23 septembre 2021 à 14h30 : Bilan social et mobilité.
- Le 21 octobre 2021 à 14h30 : Protocole d'accord de l'aménagement du temps de travail (1607 heures).

PROGRAMMATION REUNION DE PRESENTATION DES PROPOSITIONS GROUPE DE TRAVAIL « 1607 h » (niveau technique) aux organisations syndicales

- Le jeudi 9 septembre à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 08.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ
Conseillère Communautaire
Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat

Madame Valérie DOLADILLE
Représentant du Personnel